

Domiciliation administrative à
l'Université Toulouse III de
l'association étudiante
SONOSMOSE

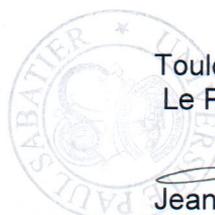
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 janvier 2017

Délibération 2017/01/CFVU-6

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1*
- Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier notamment son article 35*
- Vu la délibération 2016/03/Commission de la Formation et de la Vie Universitaire-16 portant détermination des critères de recevabilité des demandes de domiciliation*
- Vu la demande de domiciliation de l'association SONOSMOSE par courrier en date du 21 décembre 2016*

Considérant que l'association SONOSMOSE a pour objet de promouvoir, soutenir, diffuser, accompagner tout projet culturel, musical, entrant dans le cadre du spectacle vivant, du divertissement, du sport ainsi que tout projet évènementiel au sens le plus large notamment dans le milieu étudiant (sans pour autant s'y limiter) ; qu'elle peut le cas échéant également être amenée à enseigner la musique, ainsi que la pratique scénique et diverses techniques liées aux métiers du spectacle vivant, de la culture, du divertissement, du sport et de l'évènementiel ; qu'elle peut avoir pour but l'organisation et la réalisation de tous spectacles, fêtes, festivals et animations prioritairement sur le campus universitaire toulousain.

Après en avoir délibéré, les conseillers émettent un avis favorable à la demande de domiciliation administrative à l'Université Toulouse III de l'association étudiante SONOSMOSE.



Toulouse le 24 janvier 2017
Le Président


Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0